



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
12 novembre 2014
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 9^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 14 octobre 2014, à 10 heures

Président : M. Cardi (Italie)

Puis : M^{me} Francis (Vice-Présidente) (Bahamas)

Sommaire

Point 20 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-62581X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 20 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/69/298 et A/69/343-E/2014/64)

1. **M. Clos** [Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)] s'exprimant par liaison vidéo de Nairobi, présente le rapport du Secrétaire général sur l'Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/69/298), et le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (A/69/343-E/2014/64).

2. Abordant la question des travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) l'intervenant précise que ces travaux sont toujours guidés par les résolutions 67/216 et 68/239 de l'Assemblée générale ainsi que par la résolution 24/24 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Le Comité de coordination interorganisations pour Habitat III a tenu deux réunions durant la période considérée. Lors de la session de mars 2014 du Comité de haut niveau sur les programmes, du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, ONU-Habitat a proposé l'introduction d'un nouveau point de l'ordre du jour intitulé « Nouveau programme des Nations Unies pour les villes ». Les lignes directrices et la structure des travaux préparatoires relatifs aux rapports nationaux d'Habitat III ont été fixées définitivement et distribuées aux États Membres en novembre 2013. Habitat III a été un sujet important à la septième session du Forum urbain mondial, tenu en avril 2014 à Medellin (Colombie) dont le document final, Déclaration de Medellin, a mis l'accent sur la nécessité d'un nouveau programme urbain qui englobe les principes d'une urbanisation intégrée, inclusive et durable. Le Groupe de travail sur Habitat III, créé par le Comité directeur de la Campagne urbaine mondiale, s'est réuni pour élaborer un projet consacré à une vision prospective du XXI^e siècle : « la ville qu'il nous faut ». UN-Habitat a également lancé une initiative sur

le « renforcement des partenariats en faveur d'un nouveau programme urbain pour l'Afrique » avec un appui financier du Nigéria.

3. De considérables progrès ont été accomplis au plan régional dans les travaux préparatoires d'Habitat III. En Afrique, la cinquième Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain s'est tenue au Tchad en février 2014. Dans les États arabes, les travaux préparatoires pour Habitat III se poursuivent en étroite collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Ligue des États arabes au cours de réunions tenues à Beyrouth, Koweït et Le Caire. Pour la région de l'Asie et du Pacifique, les préparatifs en vue d'Habitat III ont fait l'objet d'entretiens à la troisième session du Comité pour l'environnement et le développement de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, tenue à Bangkok en octobre 2013. En ce qui concerne l'Europe et l'Amérique du Nord, les travaux préparatoires d'Habitat III se déroulent dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe et de l'Union européenne. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, l'Assemblée des Ministres et autorités de haut niveau sur le logement et le développement urbain a, au cours d'une réunion tenue à Mexico City en août 2014, réaffirmé son soutien à Habitat III.

4. L'évènement le plus important intervenu dans les travaux préparatoires d'Habitat III durant la période considérée a été la première session du Comité préparatoire, tenue à New York en septembre 2014. Un Bureau a été élu, formé de deux membres de chaque région et a adopté un règlement intérieur. La deuxième session du Comité préparatoire se tiendra à Nairobi en avril 2015 en vue de jeter les bases concrètes de la conférence. L'intervenant prie instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait de soumettre leurs rapports nationaux avant la fin de 2014. Il exprime sa gratitude aux États qui ont versé de généreuses contributions au Fonds d'affectation spéciale pour Habitat III, et aux autorités locales pour leur exemplaire participation au processus préparatoire.

5. Abordant les activités d'ONU-Habitat depuis l'adoption de la résolution 68/239 de l'Assemblée générale, l'intervenant note que le Comité des représentants permanents auprès du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) envisageait de fixer l'examen du dispositif de gouvernance relativement aux décisions et

recommandations de la Conférence Habitat III. Le premier débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration s'est tenu à New York en mai 2014, sur le thème « l'urbanisation durable » et a étudié comment l'urbanisation pourrait être considérée non comme un problème mais comme un moteur de création de richesse, d'emplois et de développement urbain au bénéfice de tous. Les conclusions de ce débat constitueront la participation du Conseil à la Conférence Habitat III. La contribution d'Habitat III aux préparatifs du Sommet sur le climat tenu à New York le 23 septembre 2014, s'est concrétisée par le pacte des maires pour l'action en faveur du climat, l'alliance des maires pour le financement des actions contre le changement climatique, et l'initiative de mobilité électrique urbaine. L'intervenant exprime sa gratitude au Conseil municipal de la ville de Shanghai et au Gouvernement chinois, qui ont offert d'organiser la célébration mondiale de la Journée des villes du monde, le 31 octobre 2014. ONU-Habitat a également publié son rapport mondial sur les établissements humains (2013) intitulé : « Planification et aménagement d'une mobilité urbaine durable ». Ce rapport fait valoir que l'approche traditionnelle tendant à construire davantage d'infrastructures pour les voitures n'est, au mieux, qu'une solution temporaire; une authentique mobilité durable demande une combinaison de règlements et de modèles urbains ainsi qu'une sérieuse planification financière.

6. En janvier 2014, ONU-Habitat a mis en œuvre son plan stratégique de six ans 2014-2019, qui comporte sept domaines thématiques principaux, à savoir: législation urbaine, planification et architecture urbaines, économie urbaine et finances municipales, les villes et le changement climatique, réduction des risques de catastrophes et relèvement. La demande pour les services d'appui d'ONU-Habitat augmente à mesure que s'accroît la taille de son portefeuille et la liaison entre travaux normatifs et coopération technique devenus une caractéristique intrinsèque d'ONU-Habitat, ce qui d'une certaine manière est unique dans le système des Nations Unies. Sur les 45,6 millions de dollars nécessaires pour financer des affectations de fonds à usage général au titre du prochain exercice biennal, seulement 14,7 % ont jusqu'à présent été versés ou ont fait l'objet de fermes promesses de contribution, tandis que 60 % du budget de 325,7 millions de dollars consacré à des activités pour lesquelles des crédits ont été affectés, ont déjà été versés. Au cours de la période considérée, ONU-

Habitat a continué de mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources visant à élargir la base des donateurs pour les contributions non affectées et pour prendre des mesures organisationnelles visant à réduire les principaux déficits. Il n'empêche cependant que des contributions non spécifiques et un appui additionnel au budget ordinaire sont nécessaires si l'on veut qu'ONU-Habitat puisse répondre aux demandes des États Membres.

7. S'agissant d'Habitat III, l'intervenant prie instamment l'Assemblée générale de fixer définitivement les aspects organisationnels de la Conférence et de la dernière réunion du Comité préparatoire, et enjoint aux États Membres d'accélérer l'établissement de leurs rapports nationaux et d'appuyer les travaux préparatoires au moyen de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale. S'agissant du programme ONU-Habitat, il recommande que l'Assemblée générale prenne dûment en considération les questions de l'urbanisation durable et des établissements humains dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, et augmente le budget ordinaire d'ONU-Habitat afin de répondre aux demandes de capacités supplémentaires.

8. **M^{me} Vilaseca Chumacero** (État plurinational de Bolivie) s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe tient à réaffirmer sa position, à savoir que la promotion de villes et d'établissements humains viables constituera un défi majeur pour le développement au cours des prochaines décennies. La moitié de l'humanité est déjà urbaine, et selon les prévisions, 70 % de la population mondiale vivront dans des villes d'ici à 2050. Étant donné que l'exode rural se produit surtout dans les pays en développement, il est impératif de promouvoir la résistance des villes aux effets du changement climatique. Alors que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a reconnu le potentiel des villes à générer des sociétés saines, la réalité est qu'un milliard de personnes vivent dans des bidonvilles, souvent à proximité de tours d'habitation qui ne servent qu'à mettre en relief les inégalités sociales.

9. Le développement urbain durable exige une approche transparente et ouverte engageant toutes les parties prenantes. Au niveau local, les urbanistes devraient mettre l'accent sur les objectifs au service de la population et sur le processus décisionnel participatif, incluant les groupes désavantagés et vulnérables. Les pays développés doivent fournir des

ressources, assurer le renforcement des capacités et le transfert des technologies bien au-delà des mesures prévues par le Groupe de travail ouvert au titre de sa proposition d'objectif 11, relatif au développement durable, à savoir que les villes et les établissements humains soient sans exclusion, sûrs, résilients et durables. La proche Conférence Habitat III sera une occasion pour la communauté internationale de relever le défi qui se présente à elle, de rendre les villes sûres, novatrices, conviviales, viables et productives.

10. Le Groupe des 77 et la Chine souhaitent renouveler leur appui à l'offre de l'Équateur d'accueillir Habitat III.

11. **M. Achargui** (Maroc) dit que le Gouvernement marocain a été le lauréat du Prix d'honneur ONU-Habitat en 2010, en reconnaissance de ses travaux pour lutter contre les bidonvilles, et en 2012, le Royaume du Maroc a été l'hôte d'une conférence intitulée « Les bidonvilles appartiennent au passé : un défi mondial pour 2020 ». La Conférence Habitat III est particulièrement appropriée pour le continent africain où les difficultés que posent la croissance démographique, les catastrophes naturelles et le changement climatique sont particulièrement aiguës. Les travaux préparatoires de la Conférence prennent un sens tout particulier du fait qu'ils coïncident avec d'autres processus appelés à façonner le programme de développement pour l'après-2015. En 2016 le Maroc accueillera la sixième Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain.

12. **M. Clos** [Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif chargé du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)] dit qu'en effet un certain nombre de conférences et de processus vont avoir lieu prochainement et qu'ils vont déterminer le programme de développement pour l'après-2015, et il espère que la Conférence Habitat III, prévue pour 2016, sera la première grande conférence à mettre en œuvre ce programme. Il tient à féliciter de nouveau le Maroc d'avoir reçu le Prix d'honneur, reconnaissant le rôle de chef de file du Royaume, qui assure un logement urbain intégré à ceux qui n'en ont pas les moyens.

13. **M. Blair** (Antigua et Barbuda) s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) se félicite des progrès réalisés dans les travaux préparatoires de la Conférence Habitat III, notamment des décisions et recommandations de la première session du Comité préparatoire tenue en

septembre 2014. L'intervenant souligne l'importance du financement volontaire en vue de permettre la pleine participation de tous les États Membres, conformément à la résolution 24/14 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. ONU-Habitat va jouer un rôle capital pour faire avancer les délibérations sur la proposition d'objectif 11 du Groupe de travail ouvert, relatif au développement durable des villes et des établissements humains.

14. Les pays en développement doivent relever les gigantesques défis que posent les bidonvilles, la pauvreté et l'insuffisance des infrastructures. Les problèmes propres aux petits États insulaires en développement ont été exposés dans les « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) », document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. ONU-Habitat a un rôle important à jouer dans la promotion de modes de consommation et de production durables tout en tenant compte des besoins des pays en développement dans les domaines économique et social. La maîtrise des capacités nationales et le renforcement des capacités régionales sont des conditions *sine qua non* à la construction de logements décents, d'infrastructures d'assainissement et d'énergie dans les établissements humains. CARICOM encourage ONU-Habitat à maintenir son attention fixée sur la sensibilisation effective, le suivi et les partenariats; la planification participative, la gestion et la gouvernance; les politiques foncières et du logement en faveur des pauvres; l'infrastructure et les services de base respectueux de l'environnement; le renforcement du système financier des établissements humains, et la gestion des risques et des catastrophes.

15. **M. Mendoza-García** (Costa Rica) s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que faisant partie des régions les plus urbanisées du monde, la CELAC voudrait appeler l'attention sur la pertinence de la viabilité urbaine dans le programme de développement pour l'après-2015, reconnue dans le projet d'objectif 11, relatif au développement durable, proposé par le Groupe de travail ouvert. Il rappelle l'importance du document final d'Habitat II, notamment en ce qui concerne l'assurance d'un travail décent, d'un logement et de services sociaux pour tous, notamment les enfants, les jeunes, les femmes, les

personnes âgées et les handicapés. À la veille de la Conférence Habitat III, l'intervenant encourage le Secrétaire général à rechercher l'appui financier volontaire comme le prévoit la résolution 24/24 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat.

16. La CELAC est très consciente des problèmes de détresse sociale, d'exclusion géographique et de dégradation environnementale des villes. D'ici à 2025, Lima et Bogota devraient rejoindre Mexico City, Buenos Aires, Rio de Janeiro et São Paulo comme villes de plus de 10 millions d'habitants. Cela va créer des difficultés structurelles exigeant une volonté politique appropriée et un ferme engagement de la part de toutes les parties prenantes locales, régionales et internationales. La CELAC accueille avec satisfaction le document final de la première session du Comité préparatoire et compte sur la continuation d'un processus préparatoire intergouvernemental ouvert et complet lors de la deuxième session à Nairobi en avril 2015. L'intervenant tient à exprimer son ferme appui à la proposition du Gouvernement de l'Équateur d'accueillir Habitat III, première grande conférence des Nations Unies s'inscrivant dans le cadre de développement pour l'après-2015.

17. **M. Percaya** (Indonésie), s'exprimant au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que lorsque l'on néglige le développement durable, les avantages de l'urbanisation perdent de leur substance. Le programme de développement pour l'après-2015 sera l'occasion de réaffirmer le bien-fondé d'une planification et d'une gestion rationnelles des villes comme moteurs du changement. L'ASEAN note avec satisfaction l'inclusion des villes durables parmi les objectifs proposés dans le rapport du Groupe de travail ouvert, et remercie ONU-Habitat d'avoir placé la question des établissements humains au premier plan du programme de développement.

18. Malgré les progrès réalisés dans le sillage de la Conférence Habitat II, la rapide urbanisation des pays en développement continue de produire des bidonvilles, de dégrader l'environnement et de créer des inégalités. Habitat III fournira l'occasion de mettre l'urbanisation du XXI^e siècle sur la bonne voie. Le processus préparatoire devra être participatif et englober tous les aspects de la question et faire appel aux administrations publiques locales ainsi qu'à toutes les parties prenantes.

19. Les villes génèrent près de 80 % du produit intérieur brut de la région de l'ASEAN, mais le taux élevé de l'exode rural continue de créer de grandes difficultés. Le modèle socioculturel communautaire de l'ASEAN pour la période 2009-2015 accorde une large place à certaines des mesures prises dans les pays de l'Association pour promouvoir la viabilité de l'environnement tout en répondant aux besoins d'ordre social et économique tels que le projet sur la qualité de l'air dans les petites villes. Étant donné que la moitié de la population mondiale vit dans des zones urbaines, la disponibilité de logements à des prix abordables, d'infrastructures et de débouchés économiques dans les villes devrait figurer en première place dans le nouveau programme de développement.

20. **M^{me} Kalamula** (Malawi), s'exprimant au nom du Groupe africain dit que l'accroissement sans précédent de l'urbanisation, notamment dans les pays en développement et plus particulièrement en Afrique et en Asie, engendre de multiples et nouveaux défis pour le développement. La pression que connaît l'Afrique touche surtout les petites villes et les villes de taille moyenne, qui ne disposent ni de l'infrastructure ni de moyens financiers et techniques pour satisfaire les demandes de leur population croissante.

21. Un grand nombre d'habitants quittent les campagnes pour les villes, ce qui fait que les éventuels avantages de la vie urbaine sont menacés par des facteurs tels que le changement climatique, l'épuisement des ressources, l'insécurité alimentaire, l'instabilité économique, des taux de chômage sans précédent, et la montée de la criminalité. Il est vital de faire en sorte que les villes n'excluent personne, qu'elles soient sûres, résilientes et viables. C'est en fait dans les villes que la bataille pour le développement durable sera gagnée ou perdue.

22. Cela ne signifie cependant pas que les questions concernant la vie rurale ne doivent pas entrer dans l'équation. La question de la pauvreté sous toutes ses formes ainsi que l'inégalité entre villes et zones rurales doit faire l'objet d'une approche globale à la réalisation de l'objectif d'une urbanisation viable dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

23. Le groupe africain se félicite des progrès accomplis à la récente session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui s'est

appuyé sur plusieurs conférences précédentes, notamment la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et la suite donnée aux conclusions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (Istanbul +5) tenue à Istanbul en juin 2001. Au titre de ses efforts pour aider à élaborer le programme de développement pour l'après-2015, le Groupe attend avec intérêt l'occasion de participer aux deuxième et troisième sessions du Comité préparatoire. S'appuyant sur des consultations antérieures entre ministres africains du logement et du développement urbain, l'ambition de l'Afrique pour ces sessions sera exposée dans un rapport intitulé « Renforcement des partenariats pour un nouveau programme africain d'urbanisation », à l'initiative du Nigéria et du Ghana. Conformément au texte issu de la cinquième session de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain, tenue en février au Tchad, le Groupe mettra son expérience à contribution pour identifier les principales priorités à établir en ce qui concerne les villes et d'autres établissements au cours des 20 prochaines années.

24. **M. Malawane** (Afrique du Sud) dit que l'Afrique du Sud appuie pleinement le dispositif préparatoire d'Habitat III et loue les travaux de préparation effectués par le Comité à ce jour. Compte tenu du principe de roulement géographique et de la capacité du pays hôte d'assurer le succès de la Conférence, la délégation sud-africaine pense que la dernière session du Comité préparatoire devrait se tenir à Nairobi, siège d'ONU-Habitat. Conformément au mécanisme d'inclusion déjà établi, tous les États Membres ainsi que les autres parties prenantes devraient pouvoir exprimer leurs vues sur le projet de document final avant que s'achève le processus intergouvernemental définitif. À ce sujet, la délégation sud-africaine est d'accord avec la proposition d'examiner le thème de la Conférence Habitat-III à de futures réunions régionales et ne doute pas que le secrétariat de Nairobi veillera à ce que les entités responsables soient dûment informées. La délégation sud-africaine réaffirme que l'urbanisation, selon le programme d'Habitat en 1996, doit être une force de transformation pour assurer le développement durable.

25. La Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain s'engage à définir et promouvoir collectivement une position africaine commune, aux niveaux national et continental, de manière à relever les défis du développement urbain et

des établissements humains, et à réaliser le programme de développement durable de l'Afrique. L'Afrique du Sud ne doute pas que de futurs sommets de l'Union africaine et réunions de la Conférence ministérielle continueront de se pencher sur ces questions préalablement à la Conférence Habitat III.

26. Au niveau national, l'Afrique du Sud a pris un certain nombre de mesures en vue de mettre en œuvre le Programme pour l'habitat depuis son passage à la démocratie en 1994. Le droit à un logement décent a été pleinement reconnu dans sa Déclaration des droits, tandis que sa Constitution stipule que le logement est un droit inaliénable. Le Gouvernement est donc tenu de faire en sorte que tous les Sud-Africains jouissent de la sécurité d'occupation, aient accès à un logement et aux services de base, et aux infrastructures. Conscient de la complexité des problèmes en jeu, l'Afrique du Sud a changé le nom du Ministère du logement pour l'appeler Ministère des établissements humains, et part du principe que l'aménagement des établissements humains ne se limite pas à la construction de maisons mais s'étend également à la création de communautés homogènes, viables et conviviales.

27. L'Afrique du Sud a adopté un plan global de développement des établissements humains, soulignant les étroits rapports qui existent entre zones rurales et urbaines. Alors que les villes sont indispensables au développement économique et à la croissance, les zones rurales sont essentielles pour la production vivrière, et pour des ressources vitales, notamment l'eau, et la main d'œuvre migrante. Les besoins de ces deux catégories sont pris en compte dans le nouveau plan.

28. Tout en reconnaissant la validité toujours actuelle du Programme pour l'habitat de 1996, l'Afrique du Sud est d'avis qu'un programme plus spécialement consacré aux carences urbaines, en termes de planification urbaine, de gouvernance et de financement est également nécessaire. Vu que 63 % de la population du pays vivent maintenant dans les villes, il est crucial d'identifier les multiples défis de l'urbanisation, notamment l'insécurité d'occupation, les risques d'expulsion et l'incapacité à revendiquer la citoyenneté. L'amélioration des transports publics et de la mobilité urbaine ainsi que l'accès plus facile à l'emploi et aux installations de loisirs sont des priorités majeures du fait que la ségrégation persiste dans les villes sud-africaines où l'on rencontre de vastes concentrations de pauvreté urbaine.

29. Le nombre d'établissements sauvages, s'ajoutant à la vétusté des infrastructures et à la pénurie de ressources pèsent lourdement sur les budgets consacrés au développement durable. Le Gouvernement sud-africain s'est donc lancé dans une stratégie d'objectifs territoriaux afin de promouvoir un investissement plus productif dans le but d'aménager des centres urbains plus viables et durables.

30. Enfin, en vue d'améliorer la mise en œuvre du programme pour l'habitat il importe de concentrer l'attention sur les besoins des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, en particulier les personnes handicapées.

31. **M. Rodrigues dos Santos** (Brésil) dit qu'au cours des prochaines décennies, la majeure partie de l'expansion urbaine aura lieu dans le monde en développement. On estime que d'ici à 2050, 91,4 % de la population d'Amérique latine vivront dans les villes. Si les villes peuvent devenir les moteurs de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté et de l'autonomisation des citoyens, l'urbanisation entraîne aussi des problèmes qui ne peuvent se résoudre que par des politiques porteuses de développement durable. Bien que les villes du monde n'occupent que 2 % de la surface terrestre, elles représentent 80 % de la consommation totale d'énergie et 75 % des émissions de carbone. Du fait que les villes concentrent les plus hauts niveaux d'inégalité sociale et économique, le Brésil a adopté des politiques de développement urbain conçues pour exploiter son potentiel en tant que démocratie pluraliste, fortement axée sur l'inclusion sociale et économique, ainsi que sur la protection de l'environnement.

32. Dans la perspective du programme de développement pour l'après-2015, le Brésil estime que les objectifs de développement durable doivent s'inspirer de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du rapport du Groupe de travail ouvert chargé de cette question. Nombre des principaux défis à relever dans ce domaine ne pourront trouver de réponse satisfaisante que dans la ville et demanderont la participation des autorités locales, de la société civile et d'autres parties prenantes. Le Brésil appuie donc sans réserve l'adoption d'un objectif séparé concernant les villes ouvertes à tous, sûres, résilientes et viables, comme le propose le Groupe de travail ouvert.

33. On ne saurait trop insister sur l'importance d'Habitat III en ce sens qu'elle est la première grande

conférence des Nations Unies organisée après l'adoption du nouveau programme de développement. La conférence tombera à point pour mettre les villes au centre des efforts collectifs visant à établir un nouveau paradigme de développement. Dans ce contexte, le projet de résolution devant être adopté au cours de la présente session devrait appuyer le processus préparatoire d'Habitat III et établir un règlement intérieur précis fondé sur l'expérience positive passée, notamment sur Habitat II. Il devra en outre définir les conditions de participation de la société civile et du gouvernement tant au processus préparatoire qu'à la Conférence elle-même. Le Brésil appuie pleinement la proposition de l'Équateur d'accueillir Habitat III à Quito.

34. **M. Lasso Mendoza** (Équateur) dit que le développement durable doit être l'une des priorités dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, qui devra aborder les questions spécifiques aux villes en ce qui concerne l'accès pour les plus vulnérables, en particulier les handicapés, les personnes âgées et les enfants.

35. L'Amérique latine et les Caraïbes forment la région ayant la croissance urbaine la plus rapide. L'urbanisation galopante a créé de graves distorsions qui menacent la viabilité des villes, entraînant la dégradation des réserves écologiques et des terres agricoles, tout en accentuant les inégalités. Les effets du changement climatique et ses répercussions sont une autre menace à la viabilité au niveau mondial, et surtout dans les pays en développement, où les établissements humains informels créent des situations de vulnérabilité qui pourraient être évitées au moyen d'une planification nationale. Il importe donc d'insister sur la résistance aux dangers et aux catastrophes. L'Équateur a créé un Ministère de la gestion des risques qui travaille en étroite collaboration avec les autorités locales pour mettre au point des plans coordonnés visant à prévenir, gérer et minimiser les risques sans oublier les besoins des groupes les plus vulnérables.

36. L'Équateur a fait savoir qu'il s'engageait à créer une société axée sur l'idéal du bien vivre et prend des mesures pour réglementer l'utilisation de l'espace public. En offrant d'accueillir la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) l'Équateur espère fournir une occasion de tracer une nouvelle voie pour le développement durable sur la base des différentes

réalités de tous les acteurs concernés. Il espère en outre être parmi les premiers à faire progresser le nouveau programme.

37. **M^{me} Onishi** (Japon) dit que le Japon a la satisfaction de constater que le Groupe de travail ouvert sur le développement durable a inscrit les établissements humains parmi les objectifs énumérés dans son récent rapport, et pense qu'Habitat III sera l'un des principaux moteurs de la mise en œuvre du nouveau programme.

38. Le Japon appuie ONU-Habitat depuis sa création et est l'hôte de son bureau régional dans la ville de Fukuoka. Le Comité national japonais pour Habitat III a déjà remis son rapport provisoire, qui fait état de deux nouveaux défis : le déclin et le vieillissement de la population, et la résilience face aux catastrophes naturelles. Dans la perspective d'Habitat III, le Japon se félicite de pouvoir partager ses données d'expérience, y compris celle d'une rapide croissance économique dans les années 1960 et 1970, et de ses efforts actuels pour surmonter de nouvelles difficultés en collaboration avec d'autres pays, en particulier ceux de la région de l'Asie et du Pacifique, où l'urbanisation est galopante.

39. La délégation japonaise espère qu'Habitat III et son processus préparatoire seront exemplaires sur le plan de la responsabilité, de l'efficacité, de l'intégration, et de la maîtrise des coûts.

40. **M. Benamadi** (Algérie) dit que la délégation algérienne appuie l'initiative visant à définir un nouveau programme urbain qui porte sur les lacunes juridiques, les carences de la planification urbaine, l'insuffisance énergétique, les effets du changement climatique, les inégalités et l'exclusion sociale, ainsi que sur la nécessité de créer des emplois décents pour tous. L'Algérie traverse une période d'urbanisation rapide qui peut être considérée comme une réponse aux efforts du gouvernement pour construire des logements et aménager des installations dans tout le pays. Plus de 2 millions de nouveaux logements ont été construits entre 2008 et 2013, réduisant le taux d'occupation à 4,6 par logement, conformément aux normes internationales.

41. Malgré ces progrès, les villes algériennes continuent d'être confrontées à divers obstacles en matière de viabilité, d'ajustement, d'attrait, et d'équité territoriale. La bonne gestion des espaces urbains exige l'adoption d'une politique d'aménagement urbain et

d'une stratégie cohérente pour la construction de nouvelles villes et de réseaux urbains. À l'instar d'autres orateurs, l'intervenant appuie l'initiative du Groupe de travail ouvert d'introduire un objectif distinct, à savoir que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

42. S'agissant de la réforme d'ONU-Habitat, l'Algérie approuve le principe d'universalité qui a été proposé car il renforcerait la représentation et améliorerait la gestion démocratique.

43. **M. Zdorov** (Biélorus) dit que les questions d'urbanisation, y compris les transports, l'infrastructure, les services publics et les sources d'énergie respectueuses de l'environnement doivent absolument être abordées dans les décisions préalables à l'établissement du futur programme de développement. Le rôle et les compétences d'ONU-Habitat sont de plus en plus déterminants dans l'assistance apportée aux États Membres. La délégation biélorussienne appelle ONU-Habitat à étendre l'implantation géographique de son activité, y compris en Europe orientale. Il conviendrait dans ce contexte de se référer au rapport d'ONU-Habitat de 2013 sur le statut des villes européennes en transition. Bien que des progrès aient été enregistrés tant dans les villes d'Europe centrale que d'Europe orientale, de sérieuses difficultés subsistent, s'agissant surtout des questions d'environnement.

44. La délégation biélorussienne pense que tous les États Membres devraient bénéficier des travaux d'ONU-Habitat, y compris les pays à revenu intermédiaire comme le Biélorus, qui a besoin d'assistance technique pour adopter les meilleures pratiques en matière de planification urbaine et de services publics. ONU-Habitat doit tirer parti de l'expérience d'autres fonds et programmes du système des Nations Unies pour le développement, afin de créer des conditions permettant d'attirer des fonds au profit d'activités du programme : activités de base et activités auxquelles des crédits sont affectés.

45. Le Biélorus participe activement au processus préparatoire d'Habitat III. En raison du grand nombre de villes de la région qui sont densément peuplées, un centre Habitat a été créé à Minsk et aide à l'élaboration de rapports nationaux séparés ainsi qu'à l'établissement d'un rapport régional de synthèse couvrant la Communauté d'États indépendants (CEI). La Biélorus espère voir une coopération plus étroite

entre ONU-Habitat et le Comité exécutif de la CEI qui, à son tour, conduira à une meilleure coordination des efforts dans la sphère de planification urbaine durable de la région.

46. **M. Narang** (Inde) dit qu'alors que l'urbanisation peut être une force transformatrice au service du développement durable, les débats sur le développement durable devraient tenir compte de tous les types d'établissements humains en raison de tous les liens organiques existant entre les villes et les écosystèmes périphériques, en particulier dans les zones semi-urbaines et rurales. Une stratégie de développement rural vigoureuse et dynamique est donc cruciale pour résoudre les problèmes que pose l'urbanisation.

47. Alors que l'attention est principalement fixée sur la rapide urbanisation de l'Asie et de l'Afrique, il ne faut pas oublier que le monde développé, avec l'Amérique latine et les Caraïbes est urbanisé à 80 %. De ce fait, les villes détiennent la clef de l'amélioration générale des niveaux de vie de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Des approches différentes seront cependant nécessaires selon les circonstances. Les pays en développement doivent assurer à leur population urbaine l'accès financièrement abordable à des services publics améliorés et adéquats, ainsi que des emplois en veillant à ne pas nuire à l'environnement. Les pays développés doivent montrer l'exemple en réduisant l'empreinte écologique de leurs villes grâce à une utilisation efficace de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources, à la rénovation de l'infrastructure et à la modernisation de bâtiments.

48. Alors que les villes ne représentent qu'un tiers de la population de l'Inde, les zones urbaines génèrent plus des deux tiers du produit intérieur brut du pays, et 90 % du revenu national. Il est donc vital que les politiques urbaines et l'investissement dans le développement urbain soient rentables dans plusieurs domaines, notamment le logement, l'infrastructure de base, l'assainissement, l'éducation et la consommation, l'emploi et les transports. À cette fin, l'Inde a lancé une initiative pour la construction de 100 villes, dites villes intelligentes, pour un coût de 1,2 milliards de dollars, dans lesquelles les habitants sont censés être plus heureux, en meilleure santé et plus riches, et s'en remettraient aux technologies de l'information pour accroître l'efficacité. Il est vital également de veiller à ce que l'impact des villes soit rationnellement géré. Bien que les deux tiers des villes qui existeront en 2030 restent encore à construire, un nouveau code de

conservation de l'énergie pour les immeubles a été établi et a déjà été adopté par sept états de l'Inde. De nouvelles directives sont également mises au point à l'intention des tours d'habitation, qui seront les principaux consommateurs d'énergie de l'avenir.

49. Il est essentiel en outre que la communauté internationale fournisse une assistance financière et technique, y compris sous forme de transfert de technologies pour que les objectifs de développement relatifs aux établissements humains, en particulier dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, et de l'infrastructure, puissent être réalisés dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

50. *M^{me} Francis (Bahamas), Vice-Présidente, prend la présidence.*

51. **M. Alsuwaidi** (Émirats arabes unis) dit que les Émirats arabes unis ont intégré leur rapide croissance démographique au cours des deux dernières décennies et sont connus pour leur planification urbaine moderne au cœur du proche Orient. Le pays est actuellement occupé à la construction de Masdar City, qui sera un modèle de vie urbaine et Dubaï, la capitale, est déjà une ville intelligemment planifiée qui est devenue une plaque tournante pour les transports et le commerce mondiaux. Son programme de durabilité conçu spécialement pour le désert du Proche Orient, a produit des innovations qui peuvent être appliquées dans de nombreuses parties du monde. Tout en continuant de mettre en œuvre des innovations puisées dans le programme pour l'habitat issu d'Habitat II, les Émirats arabes unis ambitionnent de prendre une part active aux travaux préparatoires d'Habitat III et de contribuer à l'élaboration d'un nouveau programme urbain.

52. **M. Sylla** (Sénégal) dit que l'énorme déséquilibre qui caractérise la répartition des populations et des établissements humains dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, aggravé par une rapide croissance démographique, a conduit à une accélération de l'urbanisation souvent mal organisée. L'urbanisation galopante se caractérise généralement par l'apparition subite d'habitations, phénomène qui alimente la spéculation immobilière débridée, et débouche sur l'insuffisance des infrastructures et des services sociaux de base, contribuant ainsi à la dégradation progressive de la qualité de vie dans les villes.

53. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a fait valoir l'importance

spéciale des villes dans le développement durable. Le Gouvernement sénégalais estime donc qu'il importe d'adopter de judicieuses politiques de gestion et des méthodes de planification urbaine éprouvées. À cette fin, il a innové une stratégie nationale de développement social et économique, en vue de poser les bases d'une croissance économique durable. Le programme met l'accent sur la dévolution des politiques publiques aux termes de laquelle les approches nationales et sectorielles pourraient être adaptées aux différences locales et aux priorités territoriales. Il encourage en outre une architecture urbaine mieux équilibrée liée à la promotion de pôles secondaires.

54. Malgré quelques résultats encourageants, de réelles contraintes entravent les progrès et il faut réaligner les interventions. De nouvelles priorités doivent être données à la conception des instruments de planification qui prendront en compte la prévention des risques de catastrophes et l'adaptation aux effets du changement climatique, la promotion de la résilience urbaine, l'allocation de ressources financières à l'infrastructure et aux services publics, et l'installation de systèmes de transport viables et accessibles.

55. Le Sénégal prie instamment les États Membres d'ouvrir le processus préparatoire d'Habitat III à toutes les parties prenantes, y compris les autorités locales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Dans la perspective du programme de développement pour l'après-2015, le Sénégal accueille favorablement l'inclusion d'un objectif relatif aux questions d'urbanisation, parmi les objectifs de développement durable.

56. **M. Al-Noaimi** (Bahreïn) dit que l'élimination des disparités dans la qualité de la vie urbaine entre les nations et au sein de celles-ci réduirait les menaces politiques à la sécurité et à la stabilité internationales. On a besoin de programmes et de mécanismes qui transforment la croissance démographique dans les pays fortement urbanisés afin qu'elle ne soit plus une menace pour le développement mais devienne une source de force. La très récente Journée mondiale de l'habitat, célébrée en octobre 2014, sur le thème « la voix des bidonvilles » a été une occasion de rappeler que c'est un impératif moral de donner aux pays pauvres les possibilités d'une vie décente.

57. Le Bahreïn a fait de sensibles progrès dans l'amélioration de la qualité de la vie urbaine par une planification urbaine avisée et l'exécution de

nombreux projets portant sur la construction de logements, la santé, l'éducation, les communications et l'infrastructure. Le développement urbain se poursuit sur la base d'une vision globale comprenant les partenariats entre le gouvernement et le secteur privé. Le Bahreïn envisage avec plaisir l'occasion de participer à Habitat III.

58. **M^{me} Jong** (Singapour) dit qu'il est important de s'écarter d'une idée fragmentée de l'urbanisation durable pour se tourner vers une vision plus holistique des villes et des établissements humains, ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

59. Singapour a fait du chemin depuis les années 1960 alors qu'elle était confrontée à une crise du logement et à une pénurie de ressources naturelles. Elle est maintenant une Cité-État prospère. Cette transformation n'est toutefois pas le fruit du hasard. Ne disposant que d'un territoire de 714 km² Singapour a adopté, en matière d'utilisation des terres, une approche à long terme qui se projette sur les 50 prochaines années. Le modèle de durabilité de Singapour fixe des cibles et des initiatives pour améliorer le rendement des ressources et l'environnement urbain. En outre, l'État finance la recherche sur les moyens rentables de créer de nouveaux espaces et optimise l'utilisation de ceux qui existent, tout en maintenant l'habitabilité. Au cours de la prochaine décennie, le pays rajeunira les villes existantes, en construira de nouvelles et ouvrira de nouveaux espaces de croissance.

60. Par ailleurs, le Centre singapourien pour les villes vivables a instauré un cadre conçu pour mettre à profit la coopération interinstitutions active, l'innovation systémique, promouvoir une citoyenneté et un engagement communautaire et commercial dynamiques. Pays à forte densité de population, Singapour espère que son cadre d'habitabilité servira de référence à d'autres villes confrontées à une croissance démographique exponentielle, particulièrement en Asie, en Amérique latine et en Afrique.

61. Sur le plan international, Singapour s'emploie à promouvoir la coopération en faveur du développement urbain durable. Parmi d'autres accomplissements, l'intervenante mentionne le projet sino-singapourien de l'Éco-cité de Tianjin; le rôle de Singapour en qualité de co-présidente avec la Suède, du Groupe des amis des villes durables, et du Forum des maires au sixième sommet mondial des villes durables, qui doit se tenir à

New York l'an prochain sous les auspices du Centre pour les villes vivables et la Direction du réaménagement urbain de Singapour.

62. **M^{me} Bunge** (Argentine) dit que l'urbanisation a le potentiel d'améliorer le niveau de vie de la planète et fait valoir qu'il importe que les États jouent un rôle dynamique, corrélatif, pour assurer l'accès aux possibilités que présentent les villes. Il est particulièrement important de mettre en œuvre des politiques et des stratégies publiques encourageant l'inclusion sociale et l'élimination de la pauvreté, et d'incorporer l'égalité des sexes dans les politiques de développement du logement durable.

63. Grâce à une prise de conscience renouvelée de l'importance d'un État dynamique, la qualité de vie de la majorité des pays d'Amérique latine s'est améliorée au cours de la dernière décennie. Au niveau national, entre 2000 et 2010, la population argentine la plus démunie a diminué, passant de 14 à 9 %, tandis que le pays a construit plus de 2 200 hôpitaux, a élargi la couverture sanitaire qui s'étend maintenant à 62 % de la population, contre 52 % antérieurement. Durant la même période, le Gouvernement a rénové les logements insalubres pour plus d'un million de personnes, et a réduit le surpeuplement critique.

64. Malgré les progrès réalisés, la question du logement et du développement urbain durable se heurte à de nombreuses difficultés, tant dans la région qu'en Argentine. Il importe de considérer les établissements humains comme un système intégré et cohérent, plutôt que comme un ensemble d'entités séparées, et de démocratiser les possibilités d'utilisation des terrains urbains de manière à ce que l'accès au logement urbain ne soit pas entièrement tributaire des forces du marché. Simultanément, l'investissement dans l'infrastructure des communications est essentiel pour répartir plus équitablement les pouvoirs décisionnels dans ce domaine. Il importe aussi de redonner aux autorités locales leur place dans les politiques d'utilisation des sols, dans une perspective de planification régionale et nationale qui tienne compte des besoins locaux et recherche les localités appropriées pour les appliquer. Il conviendra de reconnaître aux personnes nées dans les zones rurales, le droit d'y rester. Les établissements humains de petite taille et périphériques ont droit à la protection de l'État, indépendamment de la valeur de leur production sur le marché et de leur taille.

65. Les progrès de l'Argentine en matière de développement social et de planification de l'utilisation des terrains urbains montrent combien ce pays tient à promouvoir le développement urbain et les établissements humains durables dans le cadre des travaux préparatoires d'Habitat III. La délégation argentine souhaite exprimer son ferme appui à l'Équateur qui offre d'accueillir cette conférence en 2016.

66. **M. Lu Yuhui** (Chine) dit que le développement durable est essentiel pour résoudre les problèmes des établissements humains. Le développement économique et l'élimination de la pauvreté sont les conditions fondamentales qui doivent être remplies. Il importe aussi de réduire l'écart entre riches et pauvres. Le développement économique devrait être coordonné avec l'accroissement de la population, la productivité, la mise en valeur des ressources et la protection de l'environnement.

67. L'interdépendance entre développement urbain et rural devrait être reconnue, et l'écart entre eux réduit. Si l'on veut promouvoir la prospérité générale, il est vital de bien gérer le flux de la population rurale vers les villes, d'accélérer la modification des mécanismes du développement urbain-rural intégré et d'assurer une planification urbaine-rurale intégrée, et des services publics pour une urbanisation durable et globale.

68. La communauté internationale de donateurs, notamment les pays développés, devraient réveiller leur volonté politique et leur bonne foi afin d'assurer aux pays en développement un climat favorable au développement social et économique. Les pays développés devraient honorer leurs engagements pour ouvrir leurs marchés et procurer des ressources, de la technologie, du personnel et des allègements de dette aux pays en développement. Il importe également de voir les stratégies d'aménagement des établissements humains à la lumière de leur situation, de leurs capacités et conditions nationales.

69. La Chine atteint une étape critique du processus d'urbanisation et met en place un nouveau cadre d'urbanisation en harmonie avec sa tradition culturelle. Elle est prête à appuyer les initiatives internationales, en particulier celles qui tendent à faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable du programme pour l'après-2015. En 2013, sur proposition de la Chine, l'Assemblée générale a décidé de désigner le 31 octobre comme Journée mondiale des

villes, attirant ainsi plus systématiquement l'attention du monde sur le processus de l'urbanisation viable.

70. **M. Mugodo** (Kenya) dit qu'il est vital que le développement durable des villes et des établissements humains fasse partie intégrante du programme de développement universel. D'ici à 2030, quelque 5 milliards de personnes vivront en milieu urbain, dont 95 % dans les pays en développement. Cette même tendance se retrouvera au Kenya où la population urbaine, actuellement de 32 % du total, devrait s'accroître à mesure que le pays se rapproche du statut de pays à revenu intermédiaire. Alors que les centres urbains détiennent la part du lion du capital financier, intellectuel et technologique de nombreux pays et fournissent l'essentiel du produit intérieur brut, l'urbanisation ne peut réaliser son plein potentiel en raison de la médiocre gestion urbaine et de l'insuffisante réglementation foncière.

71. Première grande conférence en ce domaine, tenue dans l'après-2015, Habitat III sera une occasion unique d'établir de nouveaux mécanismes pour l'urbanisation durable au niveau mondial. Elle élargira en outre le canevas du programme de développement en y incorporant ses engagements d'améliorer la qualité des établissements humains tant urbains que ruraux. Se fondant sur les directives d'ONU-Habitat, le Kenya a déjà établi pour Habitat III un comité national d'organisation, largement représentatif. Le Gouvernement incite le secteur privé à participer à l'élaboration du rapport national, à former des partenariats afin de promouvoir la création de logements abordables, et à appuyer des technologies de construction adéquates dans le but de palier les contraintes liées à l'offre. Le Kenya se réjouit d'accueillir la deuxième session du Comité préparatoire qui abordera diverses questions subsidiaires.

72. **M. Zamora Rivas** (El Salvador) dit que plus de la moitié de la population du monde vit actuellement dans des villes et que par conséquent l'urbanisation de la planète a un effet transformateur sur les écosystèmes naturels. Parallèlement, à mesure que les villes deviennent l'espace où une majorité de personnes s'installent, elles influent sur la vie humaine de multiples façons. Le fait que les établissements humains tiennent une place prépondérante dans le développement durable est clairement établi dans le rapport du Groupe de travail ouvert, dont l'objectif 11 montre combien il importe de rendre les villes et

établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

73. L'insuffisance de logements décents en El Salvador est aggravée par le fait que la population est exposée aux catastrophes naturelles, aux effets du changement climatique, à la violence persistante et à l'insécurité, autant de facteurs qui influent sur la situation du pays en matière de logement. La fréquence des catastrophes naturelles – tremblements de terre, glissements de terrains, ouragans, inondations – s'est accentuée au cours de la dernière décennie, endommageant l'infrastructure et le parc immobilier, provoquant des dégâts qui se chiffrent en millions de dollars. Hier seulement, le pays a subi une secousse sismique d'une magnitude de 5,7 sur l'échelle de Richter.

74. Dans la perspective d'Habitat III, le groupe chargé du logement et des établissements humains en El Salvador a élaboré un plan d'action pour résoudre les problèmes dans huit principaux domaines : logement, accès aux biens fonciers, services de base, espaces publics et équipements, financement, compétitivité technologique, cohésion sociale, ainsi que le système institutionnel et le cadre juridique. El Salvador estime qu'en ce qui concerne le logement et les établissements humains, seule une politique publique unifiée appliquée en coopération avec les secteurs public et privé permettra la planification et la construction de villes pérennes et résilientes. Pour créer un véritable système national de logements et d'établissements humains viables, il est indispensable d'y incorporer les droits de l'homme, la sensibilisation à l'égalité des sexes, ainsi qu'une juste prise en compte de l'utilisation des sols, de la gestion des risques et de la cohésion sociale.

75. L'intervenant se félicite de l'offre de l'Équateur d'accueillir Habitat III en 2016. Le Gouvernement salvadorien espère qu'Habitat III, première conférence des Nations Unies consécutive à la définition des objectifs de développement durable, donnera lieu à un accord qui synthétisera les enseignements retenus de programmes antérieurs, se fondera sur les meilleures pratiques aptes à surmonter la pénurie critique de logements et de terrains, mobilisera les ressources nécessaires à l'assistance technique spécialisée dans le domaine du logement viable, y compris les stratégies visant à prévenir la formation de bidonvilles, et aidera l'État ainsi que les administrations publiques locales à relever les nouveaux défis que présentent le

changement climatique, l'insécurité urbaine et la criminalité.

76. **M^{me} Plokhova** (Fédération de Russie) dit que vu la croissance rapide des villes et de la population urbaine, des mesures appropriées et précises s'imposent dans le programme de développement pour l'après-2015. Actuellement, 74 % de la population russe vit dans des villes. Alors que la Russie œuvre à l'amélioration des logements et de l'ensemble des conditions de vie des citoyens, sa législation en matière d'urbanisme s'aligne sur les normes internationales et les objectifs du Millénaire pour le développement.

77. La délégation russe note avec satisfaction la première réunion conjointe entre le Conseil économique et social et la deuxième Commission sur l'urbanisation durable et Habitat III. La Fédération de Russie prépare déjà sa participation à la Conférence et présentera son rapport national en décembre. Le bureau d'ONU-Habitat à Moscou met au point un projet régional pour Habitat III au nom de la Communauté d'États indépendants. Par ailleurs, la Russie envisage de participer au processus préparatoire et de s'employer activement à l'élaboration du document final pour la Conférence.

78. **M^{me} Klein Solomon** (Organisation internationale pour les migrations) dit que la relation entre urbanisation et migration n'est pas seulement étroite mais qu'à bien des égards les deux phénomènes sont inséparables. Nombre d'aspects, outre l'exode rural vers les villes, méritent d'être étudiés.

79. Les migrants venant de l'étranger tendent à s'installer dans les villes, ce qui rend difficile la prestation de services essentiels ainsi que la préservation de la cohésion sociale et de la stabilité dans des sociétés où la diversité s'intensifie, et où les migrants sont souvent une minorité. Que la migration soit interne ou externe, les migrants sont souvent obligés de s'installer dans des zones à risque, médiocrement aménagées, n'offrant qu'un accès limité aux services de base. Lorsque des catastrophes se déclarent, ils sont parmi les plus cruellement touchés. Cependant, les migrants pourraient aussi atténuer les effets des catastrophes s'ils étaient intégrés dans les politiques de développement urbain et les stratégies de réduction de ces effets, car ils pourraient accélérer le relèvement après le sinistre et préparer un axe essentiel de sécurité pour les populations à risque.

80. L'Organisation internationale pour les migrations estime qu'il est prioritaire d'intégrer les questions de migration dans les débats tenus à propos d'un programme d'urbanisation pour l'après-2015.

La séance est levée à 12 h 50.